



## Visa de travail

### Formulaires de demandes de visa

Des formulaires différents doivent être utilisés en fonction de la durée de l'activité lucrative prévue:

- Pour un travail de PLUS de 90 jours (3 mois), vous devez soumettre une demande de visa national, type D.
- Pour un travail de courte durée (plus de 8 jours par an, max. 3 mois par semestre / 4 mois par année), par exemple pour des mandats de travail dans les domaines informatiques ou scientifiques, vous devez soumettre une demande de visa Schengen, type C.

### Documents nécessaires

1. Trois formulaires de "Demande pour un visa de long séjour (visa D)" par personne dûment complétés en français, allemand, italien ou anglais et dûment signés.  
OU (en cas de travail de courte durée de plus de 8 jours par an, mais max. 3 mois par semestre / 4 mois par an)  
b) trois formulaires «Demande de visa Schengen» (visa C) par personne, dûment complétés en français, allemand, italien ou anglais et signés.  
Attention svp:  
- Chaque Demande de visa doit être signée à 2 emplacements, à savoir: 1) champ no. 37, 2) en bas de page 4.
2. Quatre photos passeport (trois collées sur chacun des formulaires de demande / la 4ème en annexe).  
Attention svp: veuillez vous référer au mémento "formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur le site internet de l'ambassade.
3. Passeport international dont la validité dépasse d'au moins trois mois la fin du séjour dans l'espace Schengen, comportant au minimum deux pages vierges et établi dans les 10 dernières années.
4. Copie de la 1ère page du passeport international (page avec données personnelles et photo).
5. Copies de toutes les pages contenant un visa Schengen établi dans les 24 derniers mois ou un visa en cours de validité d'un pays tiers.
6. Passeport interne: le demandeur doit présenter l'original et remettre une copie de son passeport interne.
7. Contrat de travail (original et 2 copies).

### Remarques importantes

- Demande de permis de travail et de permis de séjour en Suisse: le demandeur de visa doit s'assurer que son employeur en Suisse se charge de déposer à temps (à savoir avant ou immédiatement après le dépôt de la demande de visa) une demande de permis de travail et de permis de séjour en Suisse auprès de l'office des migrations cantonal compétent.
- Délai de traitement: le délai de traitement entre le dépôt de la demande de visa de travail à l'ambassade à Kyiv et la prise de décision de l'office des migrations, avec information à l'employeur, varie en règle générale de 8 à 12 semaines. Ce délai peut être plus important dans certains cas ou si des clarifications supplémentaires sont exigées par l'office des migrations. Pour des informations plus précises concernant les délais pour des dossiers de visas de travail en suspens, il convient de se renseigner directement auprès de l'Office des migrations compétent en Suisse.
- Suivi de la demande: le demandeur de visa et son employeur sont responsables de suivre l'état d'avancement de la demande de visa et de se renseigner pro-activement si nécessaire auprès de l'office des migrations ou de l'ambassade (en fonction d'où la demande se trouve en suspens) sur l'évolution du dossier de demande de visa. Prière de mentionner dans toute correspondance les noms, prénoms et dates de naissance des personnes en attente d'un visa.

*L'ambassade de Suisse se réserve le droit de:*

- demander des documents supplémentaires.